

EFFACEMENT D'UN CHAPELET DE 4 ETANGS COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE (24)

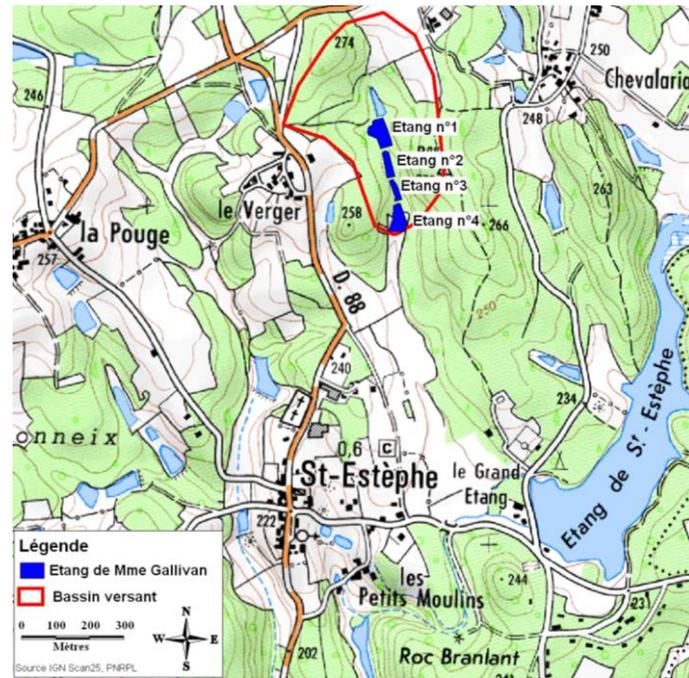
Les quatre plans d'eau en chapelet sur la commune de Saint-Estèphe sur le bassin versant de la Doüe se situent sur une même propriété au lieu-dit « Le Verger ».

Les étangs avaient été créés dans les années 1980 et couvraient une superficie respectivement d'amont en aval de 3700 m², 1600 m², 1000 m² et 3000 m².

Ces plans d'eau situés sur les sources de la Doüe (bassin du Bandiat/Charente) avaient un usage d'agrément paysager et de loisir. Ils contribuaient à dégrader la qualité de l'eau.

Deux de ces plans d'eau en mauvais état étaient déjà à sec depuis 2 ans (n°2 et n°3). Ils représentaient une charge d'entretien trop importante pour les propriétaires et les travaux de réduction d'impact à réaliser étaient jugés trop importants.

Le PNR Périgord-Limousin anime un dispositif d'accompagnement et de conseil aux collectivités et aux propriétaires sur son territoire sur le sujet des étangs. Suite à un contact avec le technicien référent, la propriétaire s'est engagée à supprimer ses plans d'eau. Cette décision, bien qu'impactant la valeur foncière de sa propriété récemment acquise a permis de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Doüe dans un secteur concerné par l'enjeu eau potable et eau de baignade.



Maître d'ouvrage : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (24).

Entreprises : SARL NADAUD et Fils (TP), Costa Carlos Espaces verts

Période et durée des travaux : Été 2014 (vidanges) - Octobre (terrassement).

Etangs n°1 vidangés par siphonage (tuyau blanc) puis ouverture d'une brèche au niveau de la digue. L'ensemble du poisson a été récupéré dans une pêcherie amovible en bois et éliminé (équarissage).



Etang 1 avant travaux



Etang 4 en mars 2018



Etang 4 2 jours après vidange





Coût du projet : 33 500 € TTC (80 % agence de l'eau Adour-Garonne ; 20% Région Nouvelle-Aquitaine)

Dans le cadre du contrat de bassin de la Douë les opérations d'effacements d'étangs sont pris en charge par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin qui en assure la maîtrise d'ouvrage en sollicitant les partenaires financiers (Agence de l'eau Adour Garonne et Conseil Régional Aquitaine).

Présentation des objectifs des travaux effectués :

- Améliorer la qualité de l'eau de l'étang de Saint-Estèphe destiné au tourisme et à la baignade et pour l'enjeu eau potable. Une prise en eau de surface est située 3 km à l'aval sur la Douë dans la retenue du moulin pinard.
- Maîtrise du rejet de sédiments via des bassin de décantation.

Descriptif technique et financier : Les travaux ont consisté à **vider par siphonage les 2 plans d'eau encore en eau** (n°1 et n°4), non vidangés depuis une dizaine d'années, **création de 2 bassins de décantation** réalisés à l'aval en remblais/déblais pour la gestion des sédiments, et à **terrasser et retaluter le terrain** au niveau des digues des 2 autres plans d'eau en assec pour retrouver le vallon dans sa configuration originelle.

La présence de myriophylle du Brésil (espèce envahissante) a nécessité la mise en place de système de rétention à maille fine (3 mm) afin de limiter les risques de dépôts de l'espèce lors des vidanges.

La suppression des plans d'eau a permis de stabiliser des quantités importantes de vases et de retrouver un petit cours d'eau et des zones humides associées en lieu et place des étangs. Les plans d'eau ont été laissés en assec pendant deux mois et demi afin que les vases sèchent et que l'on puisse les remobiliser avec des engins de terrassement. Les travaux d'enlèvement de la végétation des digues et des berges des plans d'eau ont été réalisés dans cette période afin de pouvoir mobiliser les terres et de terrasser plus facilement par la suite. Les travaux se sont déroulés de l'amont vers l'aval, le bassin de décantation de l'étang n°4 est resté en fonction pendant toute la durée des travaux puis a été détruit pour remettre en état la prairie en état.

Informations sur les aspects administratifs : Un dossier de déclaration + dossier de DIG simplifié ont été déposés auprès des services de l'état (DDT) et des organismes financeurs.

Informations complémentaires sur la prestation :

Pour la vidange de l'étang n°4 le bassin de décantation a été installé dans la prairie d'un voisin (une partie a été louée) qu'il a fallu clôturer auparavant pour éviter que les bovins n'y accèdent. Ce bassin de décantation est largement dimensionné car il se situe à l'aval des travaux. Il a servi de tampon durant toute l'opération.

Documents disponibles : Dossier de DIG et annexes

Suivi mis en place : Un suivi des éventuels dépôts de boues a été fait pendant l'assec. Suivi des quantités des matières en suspension lors de la vidange du plan d'eau par cone IMOFF (comparaison sortie pêche et sortie bassin de décantation). Suivi par analyse spectrométrique (appareil ASSISTEMO utilisé pour l'analyse d'eau usée). Une fois par jour durant les 7 jours précédant la vidange. Point de suivi analytique en aval (900m) une mesure par mois depuis 2011 dans le cadre du contrat de bassin de la Douë (paramètres azoté, carbonés Phosphorés, MES, O₂, pH et débits).

Commentaires : Ces travaux ont été complétés par une opération de protection du cours d'eau et des zones humides à l'aval immédiat du site décrits dans le document suivant :

<http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/113/147/G%20DEYZAC-abreuvement%20gravitaire%20clotures%20franchissements%20compatible%20avec%20la%20zone%20humide.pdf>

Contact TMR : Marc PICHAUD - 05 53 55 36 00 - 06 89 16 76 12 - m.pichaud@pnrpl.com

Président de la collectivité : Bernard VAURIAC - Maison du Parc - La Barde - 24450 La Coquille.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr